

## Rapport N° 72, Budget 2013

### Budget de fonctionnement, Crédits d'extensions des Services Industriels, Plan d'investissement 2013 - 2016

---

Nyon, le 26 novembre 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à l'article 74.1. du règlement du Conseil communal, la commission des finances (Cofin) a examiné le projet de budget pour 2013 présenté par la Municipalité dans son préavis du 8 octobre 2012. Elle s'est réunie à 7 reprises, soit les 1<sup>er</sup>, 5, 13, 15, 19, 21 et 26 novembre. David Saugy n'a pas participé à ces séances. Le quorum a été à chaque fois atteint.

La commission a rencontré tous les membres de la Municipalité ainsi que tous les chefs de service. Le Municipal et (ou) le chef du service des finances ont assisté à toutes les séances avec les membres de la Municipalité. Cette présence a été très utile pour éclaircir les questions d'ordre financier qui ont été posées au cours des différentes sessions.

La Cofin remercie tous les intervenants pour leur disponibilité ainsi que pour les renseignements et réponses fournis.

Chaque séance avec la Municipalité a débuté avec des remarques générales du (de la) municipal(e) responsable et/ou de son (sa) chef(fe) de service suivies d'une discussion et de l'examen, ligne par ligne, des chapitres correspondant du budget. La Cofin a obtenu à chaque fois des réponses claires et précises aux questions posées.

#### Préambule

Dans les conclusions de son rapport concernant les comptes 2011, la Cofin se réjouissait des résultats encourageants du dernier exercice tout en appréhendant déjà l'analyse du budget 2013 en raison d'une situation économique délicate avec des prévisions de rentrées fiscales aléatoires. Même si on enfonce une porte ouverte, il est bon de rappeler que la gestion rigoureuse des dépenses publiques demeure une absolue nécessité. Un simple relâchement est interdit. Il est bon de rappeler aussi que l'on peut toujours faire mieux en cherchant de nouvelles solutions pour rationaliser, pour améliorer une prestation ou l'efficacité d'un service.

C'est dans cet esprit que la Municipalité a préparé le budget 2013 qui nous est soumis dans ce préavis. Elle a décidé d'octroyer aux différents services des enveloppes budgétaires. Trois catégories de comptes sont concernées par ces enveloppes : salaires (compte 30), achats de biens et marchandises (compte 31) et subventions (compte 36). Elle a également intégré les préavis votés par notre conseil ayant une incidence au budget. Pour le compte 30, les augmentations salariales se bornent aux annuités. Pour les deux autres comptes, les augmentations ne devaient pas dépasser 1% du budget 2012 avec quelques dépassements que

nous verrons plus loin dans ce rapport. La Municipalité insiste sur le fait que ces dépassements ne sont pas de confort, mais ont tous un but (répondre aux exigences du canton, du conseil régional ou pour de l'entretien).

Aux questions de la Cofin quant à l'accueil fait par les services communaux à cette nouvelle manière de procéder, il a été répondu que l'idée a été bien perçue ; cette nouvelle donne permet une plus grande responsabilisation, une plus grande souplesse et une meilleure efficacité pour la gestion du service. Les responsables de service voient et savent plus facilement où ils peuvent économiser et compenser en cas de dépenses supplémentaires sur un compte.

Ces nouvelles dispositions devraient permettre à notre administration de mieux contrôler les charges maîtrisables, mais il n'en demeure pas moins que le budget présente un excédent de charges de fr. 7'200'000. Pour rappel, le deuxième budget 2012 annonçait un déficit de fr. 8'750'000, et celui de 2011 un déficit de fr. 1'023'000 alors que les comptes bouclaient avec un excédent de produits de fr. 972'040.

### **Evolution des budgets et des comptes de 2008 à 2013 en francs**

<u>Année</u>	<u>Budget</u>	<u>Comptes</u>
2008	- 6'748'450	- 5'022*
2009	- 5'955'700	- 3'359'447
2010	- 9'240'647	+ 735'400
2011	- 1'023'690	+ 972'400
2012	- 8'751'370 **	?
2013	- 7'197'972	?

- \* après attribution et prélèvement au fonds de réserve
- \*\* après refus du conseil pour un premier budget

Le tableau ci-dessus démontre bien la difficulté à établir le budget communal. Nous constatons à chaque fois un écart important entre le budget et les comptes. La prévision des recettes devient chaque année de plus en plus difficile et on n'a pas encore mis au point la boule de cristal capable de prédire l'avenir dans le domaine des rentrées fiscales.

La Cofin constate que la Municipalité a travaillé son budget afin que l'excédent de charges reste inférieur à celui de 2012.

### **Budget d'investissement**

Le plan d'investissement pour les années de 2013 à 2016 figure aux pages 105 à 115 du budget. Pour 2013 il se monte à fr. 41'674'000.

Le budget d'investissement est commenté aux pages 14 et 15 du préavis. On constate que les dépenses nettes d'investissement prévues sont nettement plus élevées que celles réalisées en 2011, mais comparables à ce qui était prévu en 2011 et 2012.

Le programme d'investissement est toujours ambitieux, mais il faut être réaliste en admettant que tout ne pourra pas être fait pour toutes sortes de raisons telles qu'oppositions, recours et autres contraintes techniques en plus de la capacité des services à mener à terme plusieurs projets en même temps.

La marge d'autofinancement est de 6,5 millions de francs, ce qui signifie que nous devons emprunter pour réaliser une partie des investissements prévus ; beaucoup si nous parvenions à réaliser l'ensemble de ce qui est prévu, mais raisonnablement si l'on se réfère à la réalité des dernières années ! Nous parlons ici du budget tel que présenté dans le préavis ; la question de la marge d'autofinancement sera reprise dans les conclusions de ce rapport.

### **Analyse du budget**

La Cofin a procédé à l'étude du budget en analysant d'une part les charges par nature et d'autre part par direction. Les constatations sont les suivantes :

## Examen des charges par nature

	<u>Montant</u>	<u>Bu. 2012</u>	<u>Cptes 2011</u>
1. Autorités et personnel	48'418'750	+ 2,52%	+ 8,63%
2. Charges cantonales	47'409'731	+ 2,45%	+ 23,00%
3. Biens, services et marchandises	39'720'899	- 3,05%	+ 8,29%
4. Aides et subventions	12'242'744	+ 2,69%	+ 18,48%
5. Amortissements	12'124'933	+ 5,10%	- 7,06%
6. Intérêts passifs	3'763'500	- 8,20%	- 6,40%
7. Financements spéciaux	1'866'028	+ 11,74%	- 87,60%

Dans l'ensemble les charges atteignent fr. 180'060'009, y compris les imputations internes (fr. 14'513'424) soit une augmentation par rapport au budget 2012 de : fr. 1'008'639 ou 0,56% et, par rapport aux comptes 2011, de fr. 2'921'780 ou 1,65%.

En lisant le tableau ci-dessus, on voit que le montant prévu pour les charges cantonales progresse encore pour figurer en deuxième position du « classement ». Pour rappel, pour le budget 2011, il figurait encore en troisième position avec un montant inférieur à ce qui était prévu pour les biens, services et marchandises...

### Autorités et personnel (compte 30)

Le budget 2013 prévoit des charges de fr. 48'418'750, soit une augmentation de fr. 1'008'639 (2,52%) par rapport au budget 2012 et de fr. 2'921'780 (8,63%) par rapport aux comptes 2011. Cela résulte des annuités à verser au personnel communal ainsi que de différents préavis adoptés par le conseil (différents ETP, indemnités du conseil communal, indemnités de la Municipalité). Il apparaît que le meilleur moyen pour maîtriser à l'avenir la masse salariale passe par la refonte du statut du personnel. La municipalité devrait bientôt déposer un préavis à ce sujet.

Au moment de la rédaction de ce rapport, notre commune offre 302,9 ETP occupés par 339 employés. Le personnel auxiliaire, y compris les mamans de jour, représente 175 personnes. Le service des ressources humaines se montre très attentif quant à l'engagement de personnel auxiliaire et demande aux différents services de diminuer ce poste. Par contre le souhait de la Municipalité est d'augmenter le nombre de places pour des apprentis et des stagiaires, et d'offrir la possibilité du premier emploi pour des jeunes sortant de formation. Ces mesures permettent de diminuer quelque peu la charge salariale.

### Charges cantonales (compte 35)

Mis à part le « classement » cité plus haut, on constate que l'augmentation de ces charges reste plus mesurée (+ fr. 1'135'731 ou 2,45%) par rapport au budget 2012. Pour rappel, la différence entre les budgets 2011 et 2012 était de plus de fr. 9'000'000.-.

Pour compléter, quelques chiffres à méditer : sur une période de 2001 à 2010, la part des communes à la facture sociale est passée de 221 à 696 mios de francs (+ 214%). Dans le même temps, la part supportée par les communes est passée de 33% à 50%. Pour la facture sociale, il est prélevé 17,55 points d'impôts et l'alimentation à la péréquation directe représente 18,99 points d'impôts.

### Biens, services et marchandises (compte 31)

Ce poste montre une diminution de fr. 1'250'046 ou 3,05% par rapport au budget 2012 (augmentation de fr. 3'042'468 par rapport aux comptes 2011). Le poste 312, « achats d'eau, d'énergie et de combustible » y est pour beaucoup en raison des baisses des prix de l'électricité et du gaz. On constate une augmentation du poste 314 concernant l'entretien des immeubles, routes et territoire (+ fr. 420'000) selon la volonté de la Municipalité.

### Aides et subventions (compte 36)

Les aides et subventions à des institutions privées augmentent de fr. 321'279 (2,69%) par rapport au budget 2012 et de fr. 1'909'589 (18,48%) par rapport aux comptes 2011. Ces subventions concernent aussi bien la culture ou les sports que les affaires sociales. On en parle plus loin dans ce rapport.

### Amortissements (compte 33)

L'essentiel des amortissements concerne le patrimoine administratif. Le calcul de l'amortissement se fait selon des règles prescrites par la comptabilité publique. Cette charge progresse de 5,1% par rapport au budget 2012.

La liste des amortissements à effectuer sur le patrimoine administratif figure aux pages 94 à 100 du budget.

### Intérêts passifs (compte 32)

Comme pour le budget 2012, les intérêts que la commune doit payer à ses créanciers diminuent : de 8,2% (fr. 336'200) par rapport au budget 2012 et de 6,4% (fr. 257'271) par rapport aux comptes 2011 pour se monter à fr. 3'763'500. Notre dette a diminué et les taux d'intérêt restent attractifs. Consulter le tableau de la page 93 du budget et lire l'information donnée par la Municipalité à la page 9 de son préavis.

### Examen des charges par direction

Les charges évoluent comme suit par rapport au budget 2012 et aux comptes 2011

	<u>Montant</u>	<u>Bu. 2012</u>	<u>Cptes 2011</u>
1. Affaires sociales	35'845'964	+ 3,12%	+ 20'97%
2. Finances	32'698'486	+ 0,05%	- 6,02%
3. Administration générale	19'614'300	+ 6,63%	+ 9,13%
4. Travaux et environnements	19'206'078	+ 1,26%	- 25,09%
5. Police	14'860'485	+ 2,28%	+ 22,69%
6. Domaines et bâtiments	12'484'450	+ 4,63%	+ 14,56%
7. Instruction publique et cultes	2'092'460	- 0,35%	+ 0,87%
8. Services Industriels	43'257'786	- 5,31%	- 6,97%

### Administration générale (compte 1)

Les comptes 101 et 102 (**autorités**) augmentent globalement de fr. 136'000 par rapport au budget 2012. Cela s'explique par deux préavis acceptés par notre conseil concernant les indemnités et vacations du conseil communal (préavis 19) et les indemnités des membres de la Municipalité (préavis 17).

Dans le compte **efficacité énergétique et énergies renouvelables** (compte 112), on trouve un montant important pour les honoraires et frais d'études projets (ligne 3185) ; il s'agit de poursuivre les projets démarrés en 2012 (étude potentiel solaire des bâtiments communaux par exemple), mais aussi d'aider les services des bâtiments et de l'urbanisme avec des appuis spécialisés et, pour finir, financer un audit qui permettra à notre commune d'obtenir le label cité de l'énergie.

Une nouvelle ligne de recettes apparaît dans ce budget nommée « Ristourne Vitale Vert » (4342.01) avec un montant de fr. 49'000. Il faut savoir que les clients des SI qui utilisent l'électricité labellisée Vitale Vert paient un surplus de 5 ct par KW ; sur ce montant, 1 ct est versé dans ce compte. Précédemment, ce centime était englobé dans la ligne taxe environnementale (4342.00).

Le **service du personnel** (compte 130) voit ses coûts globaux augmenter par rapport au budget 2012. Les paramètres retenus quant aux démarches d'économies et aux remboursements de

traitement ne sont pas les mêmes que pour le budget 2012 si bien que la comparaison est aléatoire. Une chose est sûre, la ligne 3091.03, **frais de formation aspirants de police**, d'un montant de fr. 192'000, se verra augmentée de fr. 270'000 dans les comptes, résultant du préavis 62 (engagement de policiers).

A la question de savoir comment sont réglées les heures supplémentaires, il a été répondu que c'est une exception lorsqu'elles sont payées ; pour l'essentiel, le personnel récupère les heures supplémentaires qu'il fait.

On apprend aussi que lorsqu'un employé communal est malade, il n'est pas remplacé les 30 premiers jours (l'assurance de la commune rembourse à partir du 2<sup>ème</sup> mois). Exemples d'exception à cette règle : lorsque des postes sont essentiels et nécessaires tel que l'employé au ramassage des poubelles, gardien de piscine, etc...

Les **affaires culturelles et de loisirs** (compte 15) présentent un budget global en augmentation de 2,6% par rapport au budget 2012 (+ 10,5% par rapport aux comptes 2011). Il y a donc un dépassement par rapport à la règle du « + 1% » décidée par la Municipalité.

L'explication se trouve dans le sous-compte 153 (activités culturelles, loisirs) : ce surplus est dû à l'application de la loi sur les écoles de musique (LEM), soit fr. 62'000 de plus et à l'achat d'œuvres d'art (ligne 153.3119.00) représentant fr. 50'000 de plus que le budget 2012. Pour rappel, cette ligne du budget correspond à une décision du conseil communal (pourcent culturel) qui avait été réduite pour la deuxième version du budget 2012.

Les subventions pour les activités locales (ligne 3653.00) soit fr. 676'000 seront réparties, en 2013, entre 24 associations. C'est dans ce compte que l'on retrouve l'Usine à Gaz, Visions du Réel et le FAR qui sont les principaux bénéficiaires (montants inchangés) et une nouvelle venue, l'Association Parenthèse Culturelle. Le théâtre du Funambule voit sa subvention augmenter de fr. 20'000.

Un nouveau compte est créé (ligne 3653.09) pour les **subventions au COV et à l'Ecole de musique** en lien avec la loi sur les écoles de musique. Jusqu'au budget 2012, on les retrouvait sur la ligne 3653.00.

Le compte du service des **Sports** (compte 17) voit son budget globalement augmenter. Ceci est dû au transfert de 2 EPT depuis la maintenance à ce service, et à l'octroi d'une subvention supplémentaire pour le sport votée récemment par le conseil (préavis 45).

Pour rappel, la subvention aux sociétés sportives se monte maintenant à fr. 500'000 (ligne 170.3653.01). Sur ce montant, fr. 300'000 sont répartis selon une savante clé de répartition basée, notamment, sur le nombre de jeunes participant aux activités de ces sociétés.

Les fr. 200'000 restants seront répartis sur présentation d'un dossier suite à une décision du conseil qui a amendé le préavis 45 dont l'idée première était de consacrer cet argent au sport d'élite.

La Cofin s'est posé la question quant au mode de répartition de la première tranche ; en effet, une société ayant peu de frais (pas de location de salles ou terrains par exemple) comptant un certain nombre de jeunes touchera pratiquement la même subvention qu'une société similaire mais qui doit supporter des frais plus importants.

## Finances (compte 2)

Globalement, on prévoit pour le compte global **Finances** une augmentation du produit de fr. 2'831'000 (4,62% par rapport au budget 2012) et fr. 5'438'000 par rapport aux comptes 2011 (9,28%).

Tout d'abord du côté des charges, dans le compte 210 (**Impôts**), on trouve une augmentation pour les frais de poursuites compensée par une diminution des frais de recouvrement de l'impôt facturés par le canton. Pour 2013, on compte fr. 100'000 de plus pour les impôts irrecouvrables et dégrèvements (provision).

Les **intérêts sur les dettes** (compte 220) diminuent de fr. 340'000 par rapport au budget 2012 (8,7%). Cette situation résulte de l'évolution à la baisse des taux d'intérêt. On apprend que le taux d'intérêt moyen actuel est de 2,67%.

Pour la participation aux **charges cantonales** (compte 224 = **péréquation directe**), notre participation augmente de fr. 156'000 par rapport au budget 2012 mais en retour, le canton nous

verse fr. 427'000 de plus qu'en 2012, si bien que globalement ce compte boucle avec un surplus de charges de fr. 6'542'000 (contre 6'815'000 en 2012).

Les **amortissements** (compte 230) augmentent de fr. 130'000 en raison du bouclage de préavis d'investissement. Comme dit précédemment, un amortissement commence lorsqu'un préavis est bouclé, mais il peut y avoir des exceptions lorsque le montant d'un préavis est important et que la réalisation de l'investissement s'étale dans le temps.

#### Domaines et bâtiments (compte 3)

Concernant les **forêts et pâturages** (compte 32), il est prévu de confier pour fr. 170'000 de travaux à des entreprises extérieures (entretien et débardage) ; en effet, ces travaux nécessitent l'intervention de gros engins spécialisés que nous ne possédons pas. Cela représente environ 2'500 m<sup>3</sup> de bois.

**L'entretien des immeubles** (compte 314, charges par nature) voit son budget sérieusement augmenter et fait partie des comptes échappant à la règle du « maximum + 1% » décidée par la Municipalité. Comme déjà relevé plusieurs fois par la Cofin, mais aussi par plusieurs interventions au conseil, le budget alloué pour l'entretien courant des bâtiments n'était plus suffisant depuis plusieurs années. Pour 2013, il a été décidé de renforcer le budget pour l'entretien des bâtiments **gérés** par le service Architecture et Bâtiment ; pour l'entretien planifié (sous-comptes 3141), le budget passe de fr. 604'200 pour 2012 à fr. 909'100 pour 2013.

Sous le compte **maintenance** (340), on a regroupé l'ensemble des charges salariales liées à ce service. On y retrouve également les charges de ce service en lien avec l'introduction de la nouvelle gestion des déchets (équipements et achats de sacs labellisés).

#### Travaux et environnement (compte 4)

Pour le service de **l'urbanisme** (compte 42), petit par le nombre de lignes qu'il représente au budget, mais important par l'impact qu'il a sur le développement de notre ville, on note une augmentation des honoraires (ligne 3185, + fr. 50'000). C'est à mettre en relation avec les nombreux projets à venir ainsi que des honoraires et frais juridiques en raison de l'augmentation de cas complexes qui ne peuvent plus être gérés à l'interne par le service.

On note dans les recettes des **espaces verts** (compte 440) une importante augmentation des imputations internes : celle-ci est due à l'augmentation des prestations fournies pour l'UEFA. On notera également la suppression du versement au fonds de rénovation pour le centre funéraire (compte 442), celui-ci étant déjà suffisamment fourni.

Pour l'ensemble des comptes dépendant du **service des travaux** (400, 410, 430, 450, 451, 452, 455, 460 et 470), le budget 2013 voit de grands changements liés aux préavis no 8 (taxes d'assainissement) et no 67 (gestion des déchets) adoptés par notre conseil.

Globalement, l'ensemble de ces comptes voit ses charges passer de fr. 5'612'000 au budget 2012 à fr. 4'320'000 au budget 2013. Ce résultat est essentiellement dû à de nouvelles recettes (+ fr. 1'575'000) provenant des taxes sur les déchets. Les charges relatives aux ressources humaines passent de fr. 5'472'000 (budget 2012) à fr. 5'428'000 (budget 2013) sans tenir compte des trois postes acceptés par le conseil dans le cadre du préavis 67. On observe une nouvelle répartition des RH par rapport aux changements qui vont intervenir en 2013.

Le compte 410 (**environnement**) voit un montant important attribué à la ligne 3101, imprimés (fr. 30'000) destinés à diverses actions en lien avec l'environnement : journée de l'eau, journée nature en ville, journée du lac, nettoyage des rives, etc.

Pour le **réseau routier** (compte 430), on note une diminution des traitements, comme dit plus haut, en raison de transferts de postes aux comptes 451 et 452. On constate une augmentation pour l'entretien des bâtiments et du réseau routier selon la volonté municipale, et, nouveauté, la comptabilisation dans les charges de la taxe EC (selon préavis 8, ligne 3142.01). On prévoit fr. 60'000 pour des honoraires et frais d'études qui serviront, entre autres, à financer une étude, en

collaboration avec le CR, par rapport à la voie du Nyon – Morez depuis l'avenue des Eules jusqu'à son croisement avec la future RDU.

**Traitement des déchets** : contrairement à la règle habituellement appliquée consistant à intégrer au budget uniquement les préavis votés par notre conseil, la Municipalité, en accord avec la Coges et la Cofin, a souhaité présenter un budget 2013 tenant déjà compte des effets de la nouvelle taxe sur les déchets et des dépenses complémentaires (exceptés les salaires et charges sociales comme mentionné plus haut) en lien avec le nouveau plan comptable nécessaire à différencier les différents déchets. Cela signifie donc que le compte 450 (traitement des déchets) se trouve dorénavant scindé en deux, soit le compte **451 (déchets de voirie)** et **452 (ordures ménagères, décharge)**. La comparaison entre les comptes et budgets des années précédentes n'est, tout simplement, pas possible.

Le budget du compte 452 prévoit des auxiliaires qui auront pour tâche d'aider la population par rapport aux mesures transitoires, mais aussi pour le contrôle du respect des nouvelles dispositions. Dans ses calculs, la Municipalité part sur une hypothèse d'une réduction de 20% des ordures ménagères, ce qui paraît raisonnable. Elle estime que l'on devrait parvenir à des charges et recettes équilibrées après 2 ou 3 ans.

Le compte des **réseaux d'égouts et d'épuration** (460) voit ses traitements diminués en raison du transfert d'un 0,3 EPT au compte 452 et d'un EPT au compte 430. Un montant plus important que d'habitude sera consacré aux imprimés (ligne 3101) en raison d'une campagne sur la thématique de la protection de l'eau, mais aussi en raison des 20 ans de la STEP. D'autre part, une étude sera menée, en collaboration avec le canton, sur les micros-polluants provenant des boues d'épuration (ligne 3185, honoraires et frais d'étude). Les locations de salles (ligne 4271) augmentent sensiblement ; en fait, il s'agit du loyer du SAN et de la Sadec.

#### Instruction publique et cultes (compte 5)

La Cofin n'a pas de remarque particulière à faire concernant ce chapitre.

#### Police (compte 6)

Les charges du **Service de police** sont bien maîtrisées hormis la participation à la réforme policière (ligne 3511) qui consiste en une facture adressée par le canton et qui augmente de fr. 115'000.

Les recettes augmentent de manière significative, soit + fr. 402'000 par rapport au budget 2012 ou 21,4 % (+ fr. 637'095/comptes 2011/38,8%). L'explication de cette augmentation tient en quatre mots : automobilistes > feux > radars > amendes !

L'analyse ci-dessus se base uniquement sur les chiffres du budget. Elle ne tient pas compte du préavis 62 (engagement de personnel pour la police) adopté le 8 octobre par le conseil qui représentera **une charge supplémentaire de fr. 725'000** dans ce compte en 2013. Nous y reviendrons dans les conclusions.

Une chose à signaler pour le compte 611, **Stationnement parkings payants ouverts** : on trouve une augmentation de fr. 20'000 par rapport au budget 2012 concernant l'exploitation (ligne 3143) : en effet, la surveillance du parking de Perdtemps (caisses, barrières) sera confiée au gestionnaire du parking de la Gare afin que le (la) policier (ère) en charge du guichet du poste de police puisse se consacrer à ses tâches premières, soit la réception et les renseignements à donner aux citoyens.

Concernant l'**Office de la mobilité**, l'excédent de charges est supérieur de fr. 237'000 par rapport au budget 2012. Cela représente, en fait, l'augmentation de deux lignes budgétaires que nous ne maîtrisons pas complètement, à savoir les bus TPN (ligne 3657.00, + fr. 91'000) et la participation aux frais de transport, facture cantonale (ligne 3657.01, + fr. 140'000).

L'augmentation de la fréquence sur plusieurs lignes de transports publics explique ces augmentations.

Une information relative au **plan mobilité – administratif** (compte 616) : la participation de la commune aux abonnements urbains TPN et Mobilis en faveur du personnel sera désormais de

25% du prix de l'abonnement, en remplacement d'un montant fixe pour une plus grande égalité de traitement.

C'est la dernière année que le budget du **Service du feu** (compte 650) est présenté de cette manière avec le détail ligne par ligne : en effet dès 2014, nous aurons une seule ligne (soit ce que nous coûtera le service du feu) en raison de sa régionalisation. Le budget sera réparti entre 18 communes (Nyon – Dôle). Dans le budget que nous examinons maintenant, il est prévu un versement de fr. 210'800 au fonds de réserve. Dans les comptes, ce versement n'aura pas lieu puisque le conseil a accepté entretemps le préavis 65 (Point d'impôt) qui a supprimé le point d'impôt affecté au SDIS pour financer ce service par l'impôt ordinaire. Le montant cité plus haut servira donc au ménage communal. Le fonds du service du feu, qui devrait se monter à environ fr. 3'250'000 à fin 2012, servira à financer notre participation au SDIS régional pour les prochaines années.

#### Affaires sociales (compte 7)

Globalement ce compte voit son budget en augmentation de 2,3% par rapport au budget 2012 ou fr. 723'709. L'explication est identique à celle de l'année dernière : augmentation des charges cantonales (comptes 711, 720 et 730 = péréquation indirecte) de fr. 1'143'000 ou + 4,7% par rapport au budget 2012 (+ fr. 6'037'000 par rapport aux comptes 2011).

On constate donc que malgré le fait que la facture sociale augmente de 4,7%, le budget global du Sasej n'augmente que de 2,3%. Si on pousse l'analyse un peu plus loin, on se rend compte que, en dehors des charges cantonales que nous ne maîtrisons pas, le budget est inférieur au budget 2012 de 5,9%. Cette situation s'explique par une hausse des recettes dans les **UAPE (compte 762 et 763)** en raison de la participation des parents et par une très nette baisse de subventions au compte 760 (**Structure d'accueil collectif**) soit les crèches et garderies. Pour ces dernières, on peut compter sur un taux de remplissage optimisé, une participation des parents accrue et des subventions de la FAJE en augmentation en raison de l'appartenance à un réseau.

Les charges de la structure **d'accueil familial de jour**, ou « mamans de jour » (compte 761) augmentent sensiblement en raison de la forte demande dans ce secteur. L'augmentation est en partie compensée par une hausse de la participation des parents.

#### Services industriels (compte 8)

Le **service administratif des SI** (compte 800) compte de nombreuses imputations internes qui sont régies par une directive municipale ; par exemple pour le calcul des prestations des RRH, on tient compte du budget global de ce service, puis on met en rapport le nombre d'employés travaillant aux SI par rapport au nombre total d'employés de la commune et on arrive ainsi au montant de fr. 366'700 qui correspond aux prestations fournies par le service RRH aux SI. Dans ce compte, on note une importante augmentation des prestations pour TRN : il y aura plus de personnel travaillant pour TRN et en plus, on tiendra compte des charges de personnel complètes, y compris assurances et charges sociales, ce qui n'était pas fait jusqu'à maintenant.

Pour le **service des eaux** (compte 81) qui est un compte fermé, on note, comme chaque année, une importante attribution au fonds de réserve, ce qui pourrait faire dire à certains que le prix de l'eau est trop élevé. Notons tout de même que ledit fonds de réserve (fr. 8'745'000 à fin 2011) va être mis fortement à contribution prochainement pour la construction d'un nouveau réservoir.

Le **service de l'électricité** (compte 82) voit son budget global diminuer en raison d'une baisse du prix de l'électricité. Pour information la consommation d'électricité a augmenté ces 12 derniers mois de 1,2%, soit un pourcentage légèrement inférieur à celui de l'augmentation de la population. L'énergie verte représente 5% du total ce qui correspond à l'objectif qui avait été fixé ; pour comparaison les SI de Genève sont à 12% suite à diverses actions de promotion. Nos SI vont s'en inspirer et relancer diverses promotions.

Le **service du gaz** (compte 83) voit, lui aussi, son budget global diminuer en raison de la baisse du prix du gaz.



Au niveau des crédits **d'extension des Services Industriels** pour lesquels le conseil doit également se prononcer au travers de ce préavis, on remarque, en particulier, le projet d'une deuxième station GNC (gaz). Celle-ci se situera à la station Avia à Signy. Selon les SI, l'emplacement d'une telle station joue un rôle très important pour sa rentabilité et la proximité de l'autoroute justifie ce choix par rapport à la station installée il y a cinq ans chez Emil Frey à Champ-Collin, mal placée et peu rentable...

(Même si cela n'a rien à voir avec ce préavis, il est intéressant de savoir qu'un litre de gaz coûte fr. 1.50 contre fr. 1.90 pour de l'essence pour la même performance, que le rabais d'impôt pour la voiture est de 50% et qu'il est possible de recevoir un subside pour l'achat de ladite voiture !)

### Examens des revenus

Du côté des revenus, les impôts (compte 40) sont en augmentation par rapport au budget 2012. L'augmentation des recettes fiscales prises dans leur ensemble correspond globalement à l'évolution de la population attendue : deux éléments sont à mettre en évidence : les prévisions économiques peu favorables et la fin de l'effet de rattrapage.

Nyon, commune de riches ? Pas tant que ça. Voici une information intéressante : dans le canton de Vaud le revenu moyen est de fr. 95'923 ; pour le district de Nyon de fr. 136'147 et, pour notre commune de fr. 102'496. On constate donc que nous sommes un peu au-dessus de la moyenne cantonale et que la haute valeur de notre point d'impôt, nous la devons aux sociétés établies dans notre ville, raison pour laquelle une situation économique difficile peut influencer plus fortement nos rentrées fiscales par rapport à d'autres communes. On voit aussi, au vu des chiffres cités ci-dessus, et en fonction du coût de la vie dans notre région, que le pouvoir d'achat du citoyen nyonnais est à relativiser.

Autre information intéressante concernant les personnes physiques (situation 2010):

- 75% des contribuables nyonnais déclarent entre fr. 0 et 80'000 de revenus imposables par année ; ils contribuent pour 28,1% à l'impôt communal
- 8,3% déclarent entre fr. 80'000 et 100'000 pour une contribution de 11,4%
- 13,3% déclarent entre fr. 100'000 et 200'000 pour une contribution de 30,5%
- 2,2% déclarent entre fr. 200'000 et 300'000 pour une contribution de 10,6%
- 1,4% des contribuables déclarent plus de fr. 300'000 pour une contribution de 19,4%

Il faut donc être conscient que notre situation financière est potentiellement délicate. En effet, les contribuables dont le revenu imposable est supérieur à fr. 200'000 paient le 30% de l'impôt et ces personnes ont des revenus sujets à variation en raison de leur activité professionnelle, variation qui se retrouve bien entendu dans leur contribution à l'impôt. De plus, ce type de contribuable a les capacités financières pour aller s'établir ailleurs en fonction des conditions fiscales offertes par d'autres communes ; leur contribution à l'impôt communal est d'ailleurs passée de 34,7% en 2006 à 30% en 2010.

D'un point de vue général, les prévisions budgétaires pour nos revenus sont donc raisonnables. Référez-vous aux pages 10 et 11 du budget pour avoir une vue d'ensemble. Lire également l'analyse faite par la Municipalité aux pages 11 à 13 de son préavis et notamment le tableau explicatif expliquant le calcul du retour du fonds de péréquation.

### Conclusions

Après avoir lu le tableau de la page 2 du présent rapport, on peut se dire qu'à Nyon, c'est une habitude de présenter un budget déficitaire avec, pour finir, des comptes qui présentent un excédent de produits. Ces dernières années, les déficits annoncés ont été évités grâce à une bonne maîtrise des charges et, surtout, en raison de rentrées fiscales supérieures par rapport à la bonne santé économique de sociétés basées à Nyon, d'un effet de rattrapage et d'autres bonnes surprises telles qu'une ristourne sur la facture du gaz (2011) ou une ristourne de la péréquation (2010).

Le premier budget 2012 (déficit prévu : fr. 11'100'000) ayant été refusé par le Conseil, la Municipalité a présenté une deuxième mouture présentant un déficit de fr. 8'750'000 qui avait été

jugé acceptable. D'après les dernières projections, les comptes 2012 devraient avoir un aspect un peu plus présentable tout en restant dans le rouge.

La Municipalité a tenu compte de l'avertissement de l'an dernier et nous soumet un budget 2013 qui présente un excédent de charge de fr. 7'200'000 pour lequel elle a mis en place le système d'enveloppes budgétaires pour les comptes de charges dont elle a la maîtrise. Le but des différents services de la commune est donc le respect de l'enveloppe donnée avec efficacité. La Cofin a relevé quelques points qui pourraient être améliorés, notamment dans les lignes de compte 3101 (imprimés, fournitures de bureau) et 3185 (honoraires et frais d'étude) de certains services afin que les montants mis au budget correspondent aux besoins réels.

Compte tenu des explications reçues, compte tenu des chiffres qui figurent dans ce budget et des analyses que l'on peut en faire, compte tenu de la volonté de ne pas modifier le taux d'imposition, la Cofin estime que la Municipalité nous soumet un budget cohérent, responsable, qui tient compte des besoins des différents services et répond aux attentes que la population est en droit d'avoir.

Dans les conclusions de ce rapport, la Cofin souhaite faire part de son désarroi par rapport à l'ampleur que prend de plus en plus la charge représentée par le report de charges cantonales sur les communes. Pour la facture sociale, à l'origine, le Canton reportait le tiers de ses charges sur les communes ; maintenant il en est à la moitié...et ses finances sont saines (cherchez l'erreur !). Et n'oublions pas, en plus de ce qui précède, les soins à domicile, la réforme policière, les frais d'entretien des routes ; celui qui a parcouru attentivement le budget aura aussi noté toutes sortes de petites subventions cantonales de quelques milliers de francs qui ont diminué ou disparu.

On a appris récemment que près du 90% des communes vaudoises prévoient un budget déficitaire pour 2013. Environ 80% d'entre elles estiment que leurs comptes 2012 boucleront dans le rouge. On sait que des négociations entre les communes et le canton doivent prochainement avoir lieu ; la Cofin invite les représentants des communes à faire preuve de fermeté face aux représentants du Canton, tout comme elle demande à nos élus au Grand Conseil d'user de toute leur influence pour que le canton revoie sa copie.

Nous avons parlé jusqu'ici du budget 2013 tel que présenté par la Municipalité. C'est clair que nous ne pouvons, et ne devons, pas ignorer l'effet qu'auront sur les comptes 2013 les derniers préavis acceptés par notre conseil, à savoir les préavis 59 (ETP divers services), 62 (police) et 65 (impôt pompier transféré au ménage courant). Le tableau ci-dessous montre une projection de ce à quoi nous devons nous attendre.

En CHF (en millier de francs)	Projection 2013	Préavis 65	Préavis 62	Préavis 59	Budget 2013	Budget 2012	Comptes 2011
Résultat de (sur) l'exercice	- 8'998	210	- 995	- 1'015	- 7'198	- 8'751	972
Attributions aux fonds de réserve	1'656	- 210			1'866	1'670	4'053
Prélèvement sur fonds de réserve	- 304				- 304	- 633	- 928
Amortissements	12'124				12'124	11'537	13'046
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>4'478</b>		- 995	- 1'015	<b>6'488</b>	<b>3'823</b>	<b>17'143</b>

La lecture de la colonne « projection 2013 » nous informe donc que l'excédent de charge augmente de fr. 1'800'000 pour s'établir à fr. 8'998'000 et que la marge d'autofinancement diminue de fr. 2'010'000 et se montera à fr. 4'478'000.

Ces dernières lignes peuvent quelque peu plomber l'analyse générale du budget faite par la Cofin, mais celle-ci rappelle que le Conseil a accepté les préavis cités ci-dessus en connaissance de cause. La marge d'autofinancement étant réduite au strict minimum, nous devons donc emprunter pour financer une bonne partie de nos investissements ; si cette possibilité peut convenir pour une année, il va de soi qu'il faudra envisager d'autres voies pour les années suivantes. L'idée émise

par la Municipalité dans son préavis, à savoir le recours à un impôt complémentaire (dit impôt affecté), en est une.

Au vu de ce qui précède, c'est une commission des finances unanime qui vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 72 concernant le budget 2013,  
**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,  
**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2013, dont les totaux se présentent comme suit :

Charges :	CHF 180'060'009.-
Revenus :	CHF 172'862'037.-
<b>Excédent de charges :</b>	<b>CHF 7'197'972.-</b>

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux extensions des Services Industriels pour l'année 2013, soit :

Service des eaux	CHF 1'488'000.-
Service de l'électricité et de l'éclairage public	CHF 1'628'000.-
Service du gaz	CHF 924'000.-
<b>Total des extensions</b>	<b>CHF 4'040'000.-</b>

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction de ce montant.

Ces montants seront portés en augmentation du capital de dotation des Services Industriels et amortissables selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés.

3. de prendre acte du plan d'investissement 2013 – 2016.

La Commission des finances:

Mesdames Bernadette Nelissen, Jessica Jaccoud, Messieurs Yvan Cornu, David Lugeon, Jean Bischofberger, Laurent Miéville, Luciano De Garrini, Jacques Pittet, David Saugy, Philippe-Jean Perret et Pierre Girard (président et rapporteur)